

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 14 AVRIL 2021 A 20 H**

**Date des convocations :** 1<sup>er</sup> avril 2021

**Étaient présents :** BILLEREY Sophie, BUCHEIX Daniel, BULLE Sophie, CUENOT Alexis, DELGRANDE STEFANI Léa, DUPONT Patrice, FRELET Pascal, LOONIS Clothaire, MILLON Pierre, SIMERAY Arnaud, VIENNET Julien.

**Absent :** Néant.

**Quorum :** 11 présents sur 11, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance :** BULLE Sophie

**Ordre du Jour :**

- Approbation des comptes administratifs 2020,
- Approbation des budgets primitifs 2021,
  - Vote des 3 taxes,
- Approbation des devis voirie (rue R. Poincaré, Les Bonjours, ralentisseurs),
  - Acquisition de parcelles boisées,
- Choix de l'entreprise pour les travaux de tontes et entretien de la Commune,
  - Point sur l'interconnexion avec Pontarlier
  - Information et question diverses.

Les membres du Conseil Municipal doivent se prononcer sur le procès-verbal de la réunion du conseil Municipal du 25 février 2021. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2020 «BOIS M14 » :**

Section Fonctionnement		Section investissement	
Dépenses	-13 863.70 €	Dépenses	- 1 861.70 €
Recettes	+15 107.83 €	Recettes	+ 0.00 €
Excédent 2020	+ 1 244.13 €		- 1 861.70 €
Excédent reporté 2019	+ 557.34 €	Excédent reporté 2019	+ 1 417.29 €
<b>Excédent cumulé 2020</b>	<b>+ 1 801.47 €</b>	<b>Déficit cumulé 2020</b>	<b>- 444.41 €</b>

**Excédent global 2020 : + 1 357.06 €**

Les membres du Conseil approuvent, à l'unanimité (10 voix pour, le Maire ne participant pas au vote), le Compte Administratif 2020 «BOIS M14 » qui est en concordance avec le compte de gestion de la Trésorerie et décident d'affecter une partie du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 en couverture du besoin de financement de la section d'investissement, comme suit :

- compte 002 Excédent antérieur reporté de fonctionnement	1 357.06 €
- compte 1068 Excédents de fonctionnement	444.41 €
- compte 001 Solde d'exécution d'investissement reporté	444.41 €

## APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021 « EAU M49 » :

Section Fonctionnement		Section investissement	
Dépenses	- 40 826.03 €	Dépenses	- 270 111.58 €
Recettes	+ 40 826.03 €	Recettes	+ 270 111.58 €
Équilibré	0.00€	Équilibré	0.00 €

Équilibré par une subvention du budget communal de 12 626.86 €.  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2021.

## APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021 « COMMUNAL M14 » :

Section Fonctionnement		Section investissement	
Dépenses	- 106 860.85 €	Dépenses	- 86 594.27 €
Recettes	+ 143 271.42 €	Recettes	+ 86 594.27 €
Excédent	+ 36 410.57 €	Équilibré	0.00 €

### Excédent global 2021 : + 36 410.57 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2021.

### VOTE DES 3 TAXES :

Le Conseil Municipal, par 10 voix pour, 1 voix contre,

**DECIDE** de ne pas augmenter les 3 taxes.

Rappel des taux :

Taxe foncière sur les propriétés bâties	28.62 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	15.20 %
Cotisation Foncière des Entreprises	18.56 %

### APPROBATION DES DEVIS POUR LES TRAVAUX DE VOIRIES :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**RETIENT** les devis de l'Entreprise JACQUET SAS de La Drayère pour les travaux de voiries, à savoir :

- Pour les travaux rue Raymond Poincaré pour un montant H.T. 40 295.30 €. Subvention de l'Etat accordée de 30%.
- Pour la mise d'un regard compteur d'eau en limite de la propriété de Madame LONGUET et remplacement d'un poteau incendie rue Raymond Poincaré pour un montant H.T. de 6 599.50 €.
- Pour la réfection du chemin des Bonjours : chemin blanc avec émulsion vers le pont pour un montant H.T. 10 217.96 €.

### AQUISITION PARCELLES BOISEES

Le Conseil Municipal décide l'acquisition auprès de la SAFER BOURGOGNE FRANCHE-COMTE, de parcelles en nature de bois appartenant à Monsieur François BRUSSET, situées sur le territoire de la Commune de LES ALLIES et cadastrées comme suit :

Lieu-dit	Section	N°	Surface	Nature
PETITE RONDE	A	544	9 ha 44 a 85 ca	BR
PETITE RONDE	A	546	0 ha 01 a 55 CA	BR

Total surface de la promesse : 9 ha 46 ca 40 ca

Les modalités de la transaction sont les suivantes :

- Acquisition au prix de 67 716.00 €, hors frais d'acte notarié,  
A ce prix, s'ajoute une somme de 7 200.00 € TTC de charges accessoires dues à la SAFER Bourgogne Franche-Comté



Paiement du prix :

Le Vendeur, conformément aux dispositions de l'article 1<sup>er</sup> du décret N°55-630 du 20 mai 1955 requiert l'ACQUEREUR de faire effectuer le paiement du prix entre les mains du notaire soussigné, à charge par celui-ci, s'il y a lieu, de faire effectuer la purge de tous privilèges, hypothèques ou saisies pouvant grever l'immeuble. Ce paiement devra intervenir, conformément aux dispositions du décret n° 83-16 du 13 janvier 1983, portant établissement des pièces justificatives des paiements des communes, départements, régions et établissements publics locaux, modifié par le décret n° 88-74 du 21 janvier 1988, et sous réserve de l'éventuelle réquisition par l'ordonnateur (L.82-213 du 2 mars 1982, articles 15, 55 et 82) sur présentation :

- De la décision autorisant l'acquisition,
- De l'avis des Domaines,
- De la copie authentique du présent acte.

L'entrée en jouissance aura lieu à compter de la signature de l'acte.

Les biens sont libres de toute location

Les impôts fonciers et autres taxes seront à la charge de la Commune à compter du jour de la signature de l'acte authentique.

Les frais d'acte notarié seront à la charge de la Commune, pour un montant d'environ 2 450.00 €

L'acte de vente sera établi par Maître COLIN Thierry, Notaire à Besançon (25007).

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**MANDATE** Madame le Maire pour accomplir toutes les formalités pour cet achat et procéder à la signature de l'acte notarié aux conditions ci-dessus énoncées.

#### **APPROBATION DU DEVIS POUR LES RALENTISSEURS :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**RETIENT** le devis de la Société WOLDPLAS SIGNALISATION de Besançon qui s'élève à 4 582.92 € H.T. pour l'installation de deux ralentisseurs rue de la Pérouse.

#### **CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA TONTE ET ENTRETIEN DES ESPACES VERTS :**

Après consultation des devis, le Conseil Municipal, par 10 voix pour, 1 abstention,

**ACCETPE** le devis de l'entreprise ROBERT JARDIN de Courvières pour un forfait de 7 passages dans la saison, soit 250.00 € le passage.

#### **POINT SUR L'INTERCONNEXION AVEC PONTARLIER :**

La consultation pour le choix du Maître d'œuvre va être lancée. Les travaux sont prévus en au printemps 2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se porte maître d'œuvre pour trouver un cabinet d'étude avant de s'engager totalement dans le projet.

Monsieur Arnaud Simeray souhaite la création d'un groupe de travail pour suivre ce dossier sérieusement et travailler en amont sur le projet.

#### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :**

Un camion de burgers : le jeudi ou mercredi tous les 15 jours

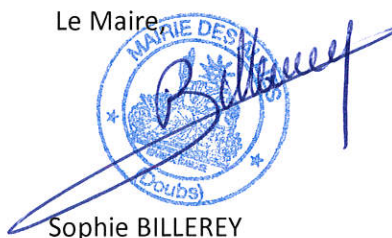
Page face book créée,

Fontaine réparée au milieu du village afin d'y mettre des fleurs,

La boîte de la clé de la réserve incendie a été cassé et la clé a disparu.

La Séance est levée à 23 h 21

Le Maire



Sophie BILLEREY